LES ÉTUDIANTS COMPTENT INTERPELLER LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

«Le décret 10-135 n'a jamais été annulé»

Les étudiants ont repris leurs rassemblements quotidiens devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Ils estiment que le décret 10-135 n'a pas été annulé puisque cela n'a pas été confirmé lors de la publication du dernier Journal-Officiel paru le 23 février dernier.

Irane Belkhedim - Alger (Le Soir) - Hier, les étudiants en pharmacie se sont joints au mouvement et ont observé, avec leurs camarades des autres écoles, un sit-in devant le siège de la tutelle, brandissant quatre revendications : le statut, la formation, l'échelon et le résidanat.

Ils réclament l'abrogation des textes de loi parus le 29 novembre 2009 dans le Journal-Officiel et qui stipulent que les pharmaciens obtiennent un diplôme en pharmacie. «Nous voulons obtenir le titre de docteur en pharmacie, un meilleur statut qui valorise notre cursus», estiment les protestataires.

L'échelon pose également problème. Un pharmacien généraliste est classé aujourd'hui à la catégorie 13 (décret 10-315), «un classement dévalorisant», estime-t-on.

Cinq travaux pratiques annuellement contre plus de trente cours théoriques. «Il n'y a aucune coordination entre la pratique et la théorie», s'exclame Yacine, un étudiant, précisant que la qualité de la formation est à revoir. «Nous évoluons dans un climat de cours et de polycopiés. L'assimilation est difficile et nous ne manipulons rien», affirme Houda.

Pour pallier cette situation, les étudiants demandent l'amélioration des conditions des travaux pratiques et l'introduction de stages qui seront validés dans les trois principaux domaines : officinal, industriel et biologique.

En outre, le résidanat et la spécialité inquiètent. Le nombre de postes dégagés annuellement ne répond pas aux besoins exprimés, soutiennent les futurs pharmaciens. «Cela limite nos ambitions. Les conditions de travail, les moyens dérisoires dont disposent nos hôpitaux empêchent l'ouverture de nouveaux postes.» Aussi, les postes réservés aux spécialités industrielles «sont très limités». «Pourtant, l'industrie pharmaceutique est un domaine essentiel dans le développement de la pharmacie. Le nombre de postes octroyés aux médecins est supérieur à celui consacré aux pharmaciens, qui normalement sont prioritaires.»

Revendications non satisfaites

La Coordination regroupant les huit écoles supérieures a décidé de reprendre la grève et le sit-in devant le ministère, estimant que la proposition de la tutelle d'élaborer des textes réglementaires qui doivent régir la correspondance entre l'ancien système et le nouveau, le LMD est une manière d'éviter de régler le problème.

«Nous estimons que nos revendications n'ont pas été satisfaites. Aucune publication dans le dernier Journal-Officiel qui conforte les décisions annoncées par la tutelle», affirme le délégué de l'Ecole nationale supérieure en statistiques et en économie appliquée, précisant que l'annulation du décret 10-135 n'est donc pas considérée comme effective par l'ensemble des étudiants. «La levée de l'état d'urgence a été mentionnée et l'annulation du décret n'a pas été publiée. Les procédures constitutionnelles ont été violées ! Comment annuler un décret sans sa publication dans le Journal-Officiel ?», dit-il.

Pour les étudiants, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique n'a pas pris en considération leurs revendications. La Coordination des écoles supérieure compte saisir le président de la République pour qu'il intervienne. «Nous voulons faire appel aux plus hautes instances pour trouver une solution, car nous sommes fatigués de protester sans jamais être entendus.»

L'ENA continue…

Les élèves de l'Ecole nationale d'administration entament leur troisième semaine de grève. Deux représentants du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ont rencontré les grévistes pour prendre note de leurs revendications. «Nous sommes déçus. Ces deux sous-directeurs ne nous ont rien promis. On s'attendait à la visite de responsables plus importants pour nous écouter, ça n'a pas été le cas.» Ces universitaires ne veulent pas revenir en arrière, ils maintiennent la protestation et continuent de faire grève.

I. B.

Photo : Djalel B.

Le mouvement de contestation se radicalise.

Le pourrissement !

Des étudiants du système LMD ont observé mardi dernier une journée de protestation à l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène pour dénoncer l'annulation du décret 10-135.

I. B.

Halte à la manipulation !

De nombreux étudiants ont tenu à dénoncer la manipulation de la part de l'administration. «Pour contenir le mouvement, l'administration change les porte-parole des étudiants et choisit ceux qu'elle approuve», affirment-ils.

«Lors d'une réunion tenue cette semaine avec des responsables, notre administration nous a présenté de nouvelles têtes et nous a demandé de les élire comme délégués. Nous avons refusé catégoriquement. Nous ne les connaissons pas, ils paraissaient complètement détachés du mouvement», a indiqué Yacine, étudiant à l'Ecole nationale supérieure en statistiques et en économie appliquée.

Pour rappel, il y a quelques jours, la tutelle a proposé aux étudiants de discuter avec les enseignants et les responsables hiérarchiques pour élaborer des textes de correspondance entre l'ancien système d'enseignement universitaire et le nouveau système LMD.

«On veut nous écarter de ces rencontres et de ces réunions», dénoncent les étudiants.

I. B.

LES MANIFESTATIONS SE POURSUIVENT À PROPOS DE LA CORRESPONDANCE DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

Une crise de confiance ?

Les étudiants comme les élèves des grandes écoles continuent de protester en tenant des sit-in devant le ministère de l'Enseignement supérieur d'une part, et par la diffusion de communiqués de presse que signent leurs délégués, d'autre part. Ceci, en dépit de l'abrogation du décret 10-315 du 13 décembre 2010 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires – une grille rationnelle pourtant –, et la réouverture d'un débat national justement sur la question de correspondance des diplômes. Qu'en est-il au juste ?

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - D'abord, la question ne concerne pas uniquement les populations estudiantines en formation, mais toutes les cohortes des diplômés universitaires depuis l'indépendance du pays.

Le secteur étant en perpétuelle évolution, la nomenclature des diplômes change au fur et à mesure des réformes introduites sur le système d'enseignement. L'enjeu est donc, crucial : «Valoriser les diplômes délivrés dans le cadre du nouveau système sans pour autant dévaloriser les autres.»

Ensuite, il convient de préciser que le décret abrogé n'aligne pas le diplôme de licence, classé dans la 11, sur celui d'ingénieur d'Etat, classé dans la 13, une catégorie intégrant également les titulaires d'une licence + PGS (diplôme de post-graduation spécialisé).

Le décret a néanmoins valorisé le diplôme de master en le classant dans la catégorie 14, au même titre du diplôme de l'Ecole nationale d'administration du nouveau régime (licence + 3 ans) et le diplôme de magister. Et ce dernier titre, plutôt une spécificité algérienne (c'est une formation diplômante conçue selon un doyen d'une faculté, à un moment donné pour répondre à un besoin spécifique, à savoir juguler le déficit en encadreurs, c'est-à-dire, former des enseignants) garde sa valeur.

Et même si ce type de formation est appelée à disparaître, naturellement puisque l'université comme les écoles supérieures proposent désormais d'autres formations adaptées et ayant la même valeur (système LMD), les établissements universitaires n'ont pas encore cessé de délivrer des magisters, dans le cadre du système classique de formation.

Chose maintenue, d'ailleurs, par la Conférence nationale des chefs d'établissements universitaires du 17 février dernier, «pour les diplômés de l'ancien système, jusqu'à son extinction normale».

Et la même conférence a recommandé, comme action prioritaire, l'«élaboration des textes qui doivent régir les correspondances entre ce système et le LMD, prévus par la loi d'orientation 08-06 du 23 février 2008». Dit autrement, établir des passerelles nécessaires permettant aux titulaires d'une licence «classique» d'intégrer le nouveau système et continuer leurs études supérieures.

Là se pose un problème de gestion des flux (infrastructures et encadrement) et des critères de sélection s'imposent selon le vice-recteur de l'Université Mentouri de Constantine. (Lire *le Soir d'Algérie* du 22 septembre 2009), puisque, théoriquement, rien n'empêche un licencié du système classique de s'inscrire en master.

Le ministère tergiverse dans l'application des réformes

Bref, «le système classique a fait son temps et la communauté universitaire a conclu, il y a longtemps, qu'il fallait passer à autre chose. Nous avons engagé la réforme et il est insensé de continuer de dispenser deux formations cumulatives (le master et le magister)», estime le chargé d'information auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, M. Nourredine Kheraïfia, conseiller du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique chargé de l'information.

Bref, le train des réformes a déjà parcouru un long chemin (huit ans) et l'arrêter maintenant provoquerait une situation chaotique et discréditerait les meneurs de la réforme vis-à-vis de ceux ayant cru aux pôles d'excellence et se sont laissés emporter par les «sirènes» d'une formation plus adaptée au contexte socioéconomique du pays.

L'abrogation du décret 10-315 est une preuve de tergiversation. Peut-être que l'agitation des étudiants trouve son explication dans la mauvaise gestion de la communication, maillon faible du processus de réforme, ou dans la résistance au changement que mènent certains milieux universitaires. Il s'agit bien d'un faux problème.

Mais, l'attitude des étudiants exigeant des garanties écrites que le ministère a fournies déjà dénote d'une crise de confiance entre ces derniers et l'administration.

Ainsi, au lieu d'évoquer leurs doléances au sein des comités pédagogiques des établissements universitaires où siègent les véritables représentants des étudiants, comme prévu dans la note méthodologique adressée par le ministère de l'Enseignement supérieur aux établissements universitaires et aux écoles, ils préfèrent manifester dans la rue. Ils exigent des garanties supplémentaires, d'intégrer la Conférence nationale et d'avancer la réunion de celle-ci.

Cette «concertation lancée par le ministère arrivera-t-elle à dissiper les inquiétudes des uns et des autres ? Rien n'est moins sûr…

L. H.